

automne 2026

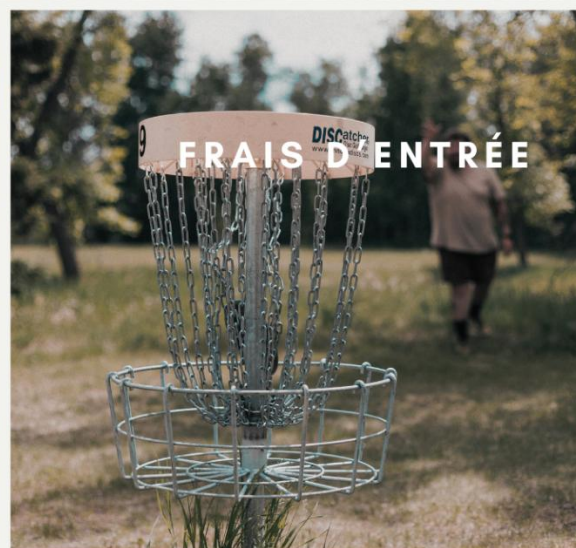
Programme d'aide financière pour l'accès à des activités de plein air



COÛTS
D'ACCOMPAGNATEURS
OU DE GUIDES



LOCATION DE
MATÉRIEL



FRAIS D'ENTRÉE



Des questions?
DOMINIQUE CASTONGUAY
Conseillère en loisir

dominique.castonguay@urlsmauricie.com

PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER POUR L'ACCÈS À DES ACTIVITÉS DE PLEIN AIR – AUTOMNE 2026

DESCRIPTION DU PROGRAMME

Ex3 vise à soutenir les écoles et les intervenants scolaires qui souhaitent intégrer le plein air à leur offre d'activités parascolaires ou dans un cursus scolaire.

Ce programme d'aide financière souhaite soutenir les écoles ex3 dans leurs sorties plein air par l'entremise d'une aide financière d'un maximum **de 75 % des dépenses pour les écoles membres et de 50% pour les écoles non-membres**. Le montant maximal est de **400 \$ avant taxes**. Certains critères doivent être respectés.

(voir ci-dessous).

1. OBJECTIFS

- Permettre aux enfants de vivre une expérience de plein air autre que le plein air de proximité;
- Soutenir les écoles primaires et secondaires qui sont inscrites à ex3 dans la mise en place d'une sortie plein air;
- Aider l'enfant dans son développement physique, cognitif, communicatif, social/émotionnel et sensoriel.

2. ORGANISMES ADMISSIBLES

- Les écoles primaires et secondaires du Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy, du Centre de services scolaire de l'Énergie, les écoles primaires et secondaires de la Commission scolaire Centrale Québec et les écoles primaires et secondaires privées.

3. CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ DU PROJET

- La sortie doit avoir lieu lors de l'année scolaire 2026-2027, avant le 31 mars 2027;
- Le soutien doit être utilisé pour une sortie de plein air;
- L'enseignant doit être inscrit à ex3 au moment de faire sa demande;
- Une priorité sera accordée aux enseignants ex3 qui ont participé à des formations ou des activités ex3 dans les trois dernières années.

4. DÉPENSES ADMISSIBLES

- Sorties de plein air dans un parc régional et/ou provincial en Mauricie ou autre région du Québec;
- Activité d'initiation d'une activité de plein air;
- Sorties de plein air avec un guide;
- Tout autre type de sortie de plein air respectant les critères.

5. PROJETS ET DÉPENSES NON ADMISSIBLES

- Les sorties scolaires culturelles, sportives ou qui ne sont pas en lien avec le plein air;
- Les sorties qui ne sont pas réalisées dans la période de l'appel de projets;
- Aucun matériel ou élément personnel (lunch, chandails, achat à utilisation unique et/ou individuelle) ne peut être inclus dans le soutien financier;
- Les demandes faites par un enseignant qui n'est pas inscrit à ex3;
- Une demande faite par un enseignant qui a déjà été soutenu par ce programme de soutien pour une autre sortie pendant l'année scolaire 2026-2027.
- Les taxes.

DATE LIMITE DE DÉPÔT

Le formulaire de dépôt de projet demeure ouvert jusqu'à épuisement du programme de soutien.

Si vous avez des questions sur le type d'activités de plein air admissible ou non admissible, veuillez communiquer par courriel à dominique.castonguay@urlsmauricie.com ou par téléphone au 819 691-3075 poste 6539.

Note : Ce Programme d'aide financière est en lien avec le projet ex3. Il soutient les enseignants qui se sont inscrits à ex3 au moment de déposer leur demande.